

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

aire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

die et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Déclaration : contact@mupras.com

Mise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

51774

Déclaration de Maladie : N° P19-0022705

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9911 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : WAFIK BAOUA Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0668403837 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DOCTEUR M. Naïf LAMBABI
OPTOMÉTROLOGISTE
16, Rue Clemenceau
CASABLANCA
Tél. 26.04.19 — 47 02 57

Date de consultation : 01 DEC. 2020

Nom et prénom du malade : WAFIK Bachia Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous un caractère confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 14/12/2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
1 DEC. 2020	ophtalmologique		400	DR M. NABIL BEN OPHTALMOLOGISTE 16, Rue Clemenceau CASABLANCA Tel: 26.04.17 — 47.03.42
an	+ 07 (3)			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
OPTIQUE YOUSRA Miri Nour ESSAID Optique Optométriste 22, Avenue 10 Mars Bloc 12 Sidi Othmane - Casablanca Tél.: 05 22 38 56 56	12/12/2020	OPTIQUE YOUSRA Miri Nour ESSAID Optique Optométriste 22, Avenue 10 Mars Bloc 12 Sidi Othmane - Casablanca Tél.: 05 22 38 56 56 3000 Dhs Trois mille sept cent Dhs

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'exploration.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 B 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E

OPTIQUE YOUSRA



نظارات يسرا

Mr. MIRI NOUR ESSAID

OPTICIEN OPTOMÉTRISTE

Centre d'Adaptation de Lentilles de Contact

Aut : SGG 2097

FACTURE N° 0000181

M. : *ME WAFIC Badia*, Casablanca, le : *12/12/2020*

Quantité	Designation	Nomenclature	P.U.	Montant
1	Monture	/	500	500,00
1	verre progressif organique anti-reflet	428	1500	1500,00
1	verre progressif organique anti-reflet	431	1700	1700,00

*Timbre payé
Sur Etat*

*OPTIQUE YOUSRA
MIRI NOUR ESSAID
Opticien Optométriste
22, Avenue 10 Mars Bloc 12
Sidi Othmane - Casablanca
Tél. 05 22 38 56 56*

Arrêtée la Présente Facture à La Somme de :

Trois mille sept cent dh.

Total HT

T.V.A 20%

Total T.T.C.

3700,00

Av. du 10 Mars - Bloc 12 - N° 22 Bis - Sidi Othmane - Casablanca - Tél.: 05 22 38 56 56

RC : 225710 - Patente : 37203104 - IF : 49424610 - CNSS : 7097092

ICE : 001548825000074

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux – Explorations de la vision
Angiographie – Laser – Lentilles de contact



Docteur M. Najib LAHBABI

Ophthalmologiste

Ancien Interne des Hôpitaux
Spécialiste de la Faculté de Médecine de Paris
Réparation Juridique du Dommage Corporel

16, Rue Mouftakar Abdelkader (ex. Clémenceau)

Prince Moulay Abdellah – CASABLANCA

Tél : 0522 26 04 19 – 0522 47 03 48 Fax : 05222 29 68 19

INP : 091088567 / ICE : 001877321000071 IF : 41504110

Casablanca, le 01/12/20

F A C T U R E

Me WAFIK Badia

- Consultation ophthalmologique	250,00DH
+ Examen de la périphérie du FO /V3M	150,00DH

Arrêtée à la somme de : quatre cent dirhams

Docteur M. Najib LAHBABI
OPHTALMOLOGISTE
16, Rue Clémenceau
CASABLANCA
Tél. 26 04 19 — 47 03

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux – Explorations de la vision
Angiographie – Laser – Lentilles de contact

Docteur M. Najib LAHBABI

Ophtalmologiste

Ancien Interne des Hôpitaux
Spécialiste de la Faculté de Médecine de Paris
Réparation Juridique du Dommage Corporel

16, Rue Mouftakar Abdelkader (ex. Clémenceau)

Prince Moulay Abdellah – CASABLANCA

Tél : 0522 26 04 19 - 0522 47 03 48 Fax : 0522 29 68 19
INP 091088567 / ICE 001877321000071 / IF 41504110

Casablanca, le 01/12/20

Me WAFIK Badia

P R E S C R I P T I O N D E L U N E T T E S

Verres progressifs

Vision de loin

- O.D : + 0,75

- O.G : (90 - 0,50) + 1,00

Vision de près addition :

- O.D : + 2,50

- O.G : + 2,50

Verres organiques, teintés A ou AB, anti reflets
+ monture

OPTIQUE VOUSSRA
Miri Nour ESSAID
Optique Optométriste
22, Avenue 10 Mars Bloc 12
Sidi Othmane - Casablanca
Tél : 05 22 38 56 56

Docteur M. Najib LAHBABI
OPHTALMOLOGISTE
16, Rue Clemenceau - Casablanca
Tél : 05 22 04 18 / 47 03 48